

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 25 Octobre 2021 à 20 heures 30**

Présents : Mrs et Mmes Laurent Pellerin, Christophe Aurejac, Cyril Delgoulet, Sandrine Geraud, Robert Leymarie, Daniel Lacombe, Mathias Navalon, Georgette Raffailac, Yvon Pichon, Arnaud Bigeat, Isabelle Boterf.

### **Ouverture de séance à 20H48**

1- Désignation du secrétaire de séance.

Mathias NAVALON.

2- Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 26.07.2021 et signature des délibérations.

3- Délibération demande DETR pour la boulangerie, exercice 2022.

Mr le Maire indique au conseil que le dossier de demande de DETR pour la réhabilitation de la boulangerie doit être redéposé en 2022. Après en avoir délibéré, le conseil décide de redéposer ce dossier.

**Délibération prise par le conseil municipal.**

4- Délibération pour l'attribution de subventions aux personnes de droit privé, TS 2<sup>ème</sup> cycle, 2021/2022

Il est rappelé à l'assemblée la délibération décidant la prise en charge par la commune de la participation des familles domiciliées sur la commune et dont les enfants prennent le car scolaire pour le 2<sup>ème</sup> cycle (collège et lycée). Les parents concernés ont déposés les dossiers en Mairie. Le conseil décide de l'attribution des subventions aux familles.

**Délibération prise par le conseil municipal.**

5- Délibération pour l'attribution de subventions aux personnes de droit privé, Centre aéré.

Il est rappelé à l'assemblée la délibération décidant la prise en charge par la commune de la participation des familles domiciliées sur la commune et dont les enfants fréquentent le centre aéré. Les parents concernés ont déposés les dossiers en Mairie. Le conseil décide de l'attribution des subventions aux familles.

**Délibération prise par le conseil municipal.**

6- Délibération de principe pour l'étude sur l'enfouissement des réseaux au village de la mothe

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il serait nécessaire de demander une étude pour l'enfouissement des réseaux EDF et TELECOM sans éclairage public à la Mothe 24120 VILLAC au SDE 24. Mr le Maire précise que cette demande fait suite à l'enfouissement par ENEDIS de son réseau moyenne tension et dans un souci de continuité de sécurisation du réseau et d'esthétique de ce hameau. Le Conseil Municipal adopte cette résolution et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette étude.

**Délibération prise par le conseil municipal.**

7- Délibération virement de crédits

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il faut procéder à des virements de crédits pour honorer les dépenses engagées d'ici la fin de l'année. Des sommes ont été mises dans les dépenses imprévues en section de fonctionnement et d'investissement au budget primitif de 2021, il sera pris sur ces dépenses imprévues les sommes nécessaires pour alimenter le chapitre 012 en fonctionnement et les opérations 80 et 93 en section d'investissement.

**Délibération prise par le conseil municipal.**

8- Délibération modification du tableau des emplois de la commune.

Sur le précédent tableau des emplois communaux, il était prévu un contrat aidé pour 28 heures hebdomadaire, Mr le Maire demande au conseil de prévoir un contrat aidé mais à hauteur de 35 heures, le reste des emplois est sans changement.

**Délibération prise par le conseil municipal.**

9- Délibération RPQS de la communauté de communes du Terrassonnais, exercice 2020.

Mr Cyril DELGOULET, 2<sup>ème</sup> Adjoint, donne le compte rendu du RPQS de la CdC pour l'exercice 2020, le conseil en prend acte.

**Délibération prise par le conseil municipal.**

10- Délibération pour déterminer la durée d'amortissement des travaux effectués par le SDE 24 pour le compte de la commune

Tous les travaux effectués pour le compte de la commune dont elle a la compétence par une autre collectivité territoriale et quel que soit sa strate démographique a l'obligation d'amortir l'année N +1 du mandatement. Le sde 24 effectuant des travaux de ce type-là, il doit être décidé de la durée d'amortissement, Mr le Maire propose une durée d'un an. Le conseil vote cette proposition.

**Délibération prise par le conseil municipal.**

11- Délibération mise en location de l'ancienne barrière PN 70 au 15/11/2021.

Mr le Maire informe le conseil que les travaux de réhabilitation sont terminés. Le conseil décide de louer cette maison au 15/11/2021 pour un montant mensuel de 361€, une caution d'un mois sera demandée. Le conseil autorise Mr le Maire à établir le bail, l'état des lieux et toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération.

**Délibération prise par le conseil municipal.**

12- Délibération choix du guichet unique pour le dépôt des ADS.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la commune a l'obligation de pouvoir recevoir par tous moyens numériques les Autorisation du Droit de Sols, afin d'éviter les erreurs, Mr le Maire propose d'adhérer à un seul guichet unique. Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet : la saisine par voie électronique relative aux autorisations du droit des sols ne sera possible que via le guichet unique : <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>

**Délibération prise par le conseil municipal.**

13- Délibération des décisions prises dans le cadre de la délégation.

Mr le Maire informe son conseil qu'il a pris des décisions dans le cadre de sa délégation et en donne le compte rendu :

-001) Signature de la convention en date du 02/09/2021 avec la communauté de communes pour le remboursement d'achat de masques dans le cadre de la PANDEMIE COVID 19.

-002) Signature du MAPA avec l'entreprise pour les travaux au logement communal.

- 003) Signature du contrat confort confiance avec la société odyssee (contrat maintenance 3 C pour les logiciels, renouvellement) le 15/10/2021.

- 004) Avenant 01 signé avec la SAS LAGARDE et LARONZE pour les travaux d'enrochement au pont de l'andouyne, prorogation du délai d'exécution jusqu'au 30 Septembre 2022.

- 005) Signature de 2 contrats d'assurances (multirisques et tracteur auto porté), modification par le GROUPAMA.

Le conseil prend acte de celles-ci.

Séance levée à 22H28